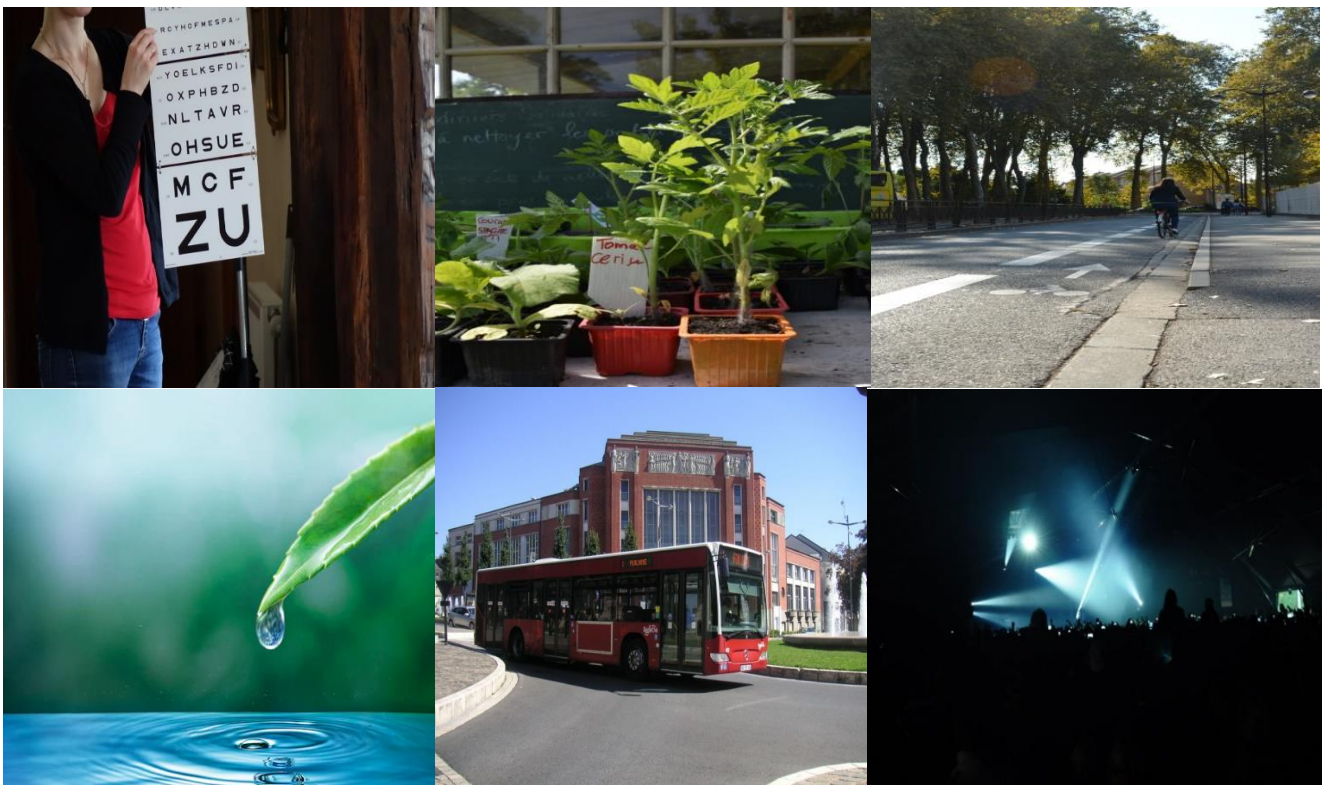


# CONSEIL de DEV ELOPPLEMENT ■ BourgesPlus



## RAPPORT D'ACTIVITE 2022



## Sommaire

<b>1. 2022, le Conseil de Développement renforce ses groupes de travail</b> .....	5
1.1. La constitution des groupes de travail .....	5
1.2. Deux nouveaux groupes apparaissent : SANTE et MOBILITES .....	5
1.3. Trois groupes de travail se poursuivent : .....	5
1.4. Création de groupes de travail communs entre Bourges Plus et le PETR Centre Cher .....	6
<b>2. 2022, un accroissement significatif d'activité</b> .....	7
2.1. Chiffres clés et comparatif 2021-2022 .....	7
2.2. Analyse des chiffres 2022 .....	7
<b>3. 2022, une expérimentation du CODEV de Bourges Plus : réalisation d'un débat autoporté</b> .....	8
3.1. Sollicitation du Conseil National de l'Alimentation (CNA) sur la précarité alimentaire .....	8
3.2. Le débat auto porté du CODEV de Bourges Plus .....	8
3.3. Constats et diagnostics exprimés .....	9
3.3.1. Atelier 1 : coordination des associations en charge de l'alimentaire pour les personnes précaires 9	
3.3.2. Atelier 2 : dignité et accès à l'alimentation pour les personnes en précarité .....	10
3.3.3. Atelier 3 : approvisionnement (améliorer les filières).....	11
3.4. Suite du débat autoporté .....	11
3.5. Prochaines étapes.....	11
<b>4. 2022, une activité en majorité d'auto saisines</b> .....	12
4.1. Groupes de travail.....	13
4.1.1. EAU .....	13
4.1.2. Plan Climat Air Energie Territorial (Climat et mesures associées) .....	15
4.1.3. Mobilités.....	16
4.1.3.1. Activité générale.....	16
4.1.3.2. A 71 : projet de nouvelle bretelle – avis du CODEV .....	17
4.1.3.3. A 71 : projet de nouvelle bretelle – commentaire du CODEV .....	19
4.1.4. Santé.....	20
4.1.5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) .....	21
4.1.6. Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).....	21
4.1.7. PLUI.....	21
4.1.8. Projet de territoire.....	22
<b>5. 2022, le Conseil de Développement se réorganise et revisite son fonctionnement</b> .....	22
5.1. Démission du Président du CODEV et ses conséquences .....	22
5.2. Reconstruire ensemble.....	22
5.3. Réorganiser à la suite du constat partagé par les membres du CODEV.....	23
5.4. Présentation du projet de réorganisation et de fonctionnement.....	24

5.4.1.	Réorganiser : 5 propositions.....	24
5.4.2.	Fonctionner : dispositif structurel – moyens humains – protocole d’accord.....	26
5.4.2.1.	Dispositif structurel .....	26
5.4.3.	Moyens humains .....	26
5.4.4.	Protocole d’accord.....	27
5.4.5.	Communiquer : site internet et réseaux sociaux .....	27
5.4.6.	Communiquer : échanges entre le CODEV et Bourges Plus .....	27
5.4.6.1.	Invitation des élues.....	27
6.	<b>Bilan 2022 et perspectives 2023</b> .....	27
6.1.	2022, année de bilan intermédiaire et de renouveau.....	27
6.2.	Perspectives 2023.....	28
7.	<b>Et s’il fallait faire une conclusion !</b> .....	29

## **A l'heure du Bilan....**

A l'heure de présenter le bilan 2022 du Conseil de Développement, il nous faut dire que tous les objectifs initialement imaginés n'ont pas été tenus. Mais à décharge, nous avons entrepris de traiter de sujets complexes, tels l'EAU, les MOBILITES et la SANTE, qui nécessitent d'acquérir des connaissances, avant de pouvoir émettre des avis, ou pour le moins avancer quelques questions et suggestions.

Et puis, nous avons dû faire face à l'imprévu : sollicités par le Conseil National de l'Alimentation, via la Coordination Nationale des Conseils de Développement, nous avons organisé des rencontres pour tenter d'émettre un avis sur l'insuffisance alimentaire. Sujet complexe aux multiples facettes, sujet sensible sur notre territoire, que nous avons partagé avec les acteurs les plus en prise avec le sujet. Nous avons retenu le fait que le travail des militants associatifs, sur le terrain, est magnifique, mais mériterait sans doute plus de coordination et de mise en commun.

Dans le cadre des mobilités et de l'enquête publique lancée à l'été concernant la bretelle de l'A71, nous avons aussi voulu nous exprimer, et surtout donner une autre dimension au sujet : c'est une action que nous entendons poursuivre, afin que des réponses concrètes et les plus justes possibles soient apportées aux questions qui nous sont collectivement posées.

Enfin, la démission de notre Président, pour des raisons personnelles, à l'été 2022, nous a déstabilisés : très investi, très compétent et omniprésent, Jean a laissé un vide qu'il a fallu combler. Nous avons d'abord voulu privilégier la continuité de notre travail, avant de prendre le temps d'un constat de la situation.

De là, ce travail de fin d'année, essentiellement tourné vers la réorganisation et la recherche d'une dynamique nouvelle.

Rien n'est simple dans ce contexte de COVID qui isole et met à mal l'implication collective. Plus de 50 % d'absentéisme fragilise cet investissement citoyen indispensable à cet exercice de démocratie collective qui nous mobilise.

Mais ce travail est essentiel : collectivement, sereinement et en toute indépendance, nous nous devons d'élaborer cette contribution citoyenne, d'apporter aux élus de notre territoire, ce questionnement, ces suggestions, ces avis pour que notre territoire évolue vers un mieux vivre, une plus grande solidarité et une plus grande attractivité.

**Pour le Bureau**

**Les Vice-Présidentes et Vice-Président**

**Justine MOUTIER**

**Raphaëlle VALIERE-VIALEIX**

**Gérald HAYOTTE**

## 1. 2022, le Conseil de Développement renforce ses groupes de travail

### 1.1. La constitution des groupes de travail

A l'issue de l'Assemblée Plénière du 6 décembre 2021 à laquelle ont été invitées Mesdames Irène Félix, Présidente de Bourges Plus et Catherine Pallot, élue en charge du Conseil de Développement, le Bureau s'est réuni le 20 janvier 2022 en vue de déterminer les axes de travail que les groupes auront à étudier. Les membres du Bureau en ont déterminé 5 pour 2022.

Le 28 janvier 2022, le Président du Conseil de Développement a adressé un appel à candidatures à l'ensemble des membres et à réception des candidatures au 28 février, les groupes ont été constitués.

Tout au long de l'année, les membres, s'ils le souhaitent, peuvent intégrer un groupe de travail. Cet appel est systématiquement renouvelé lors des Assemblées plénières.

### 1.2. Deux nouveaux groupes apparaissent : SANTE et MOBILITES

Les groupes SANTE et MOBILITES sont nés des problématiques actuelles de territoire.

Lors des échanges, les membres ont souhaité apporter un éclairage citoyen sur les problématiques comme par exemple, la désertification médicale, les systèmes d'aides à l'installation de jeunes médecins, les départs en retraite massifs de spécialistes, les médecins intérimaires, le temps médical...

Quant au sujet des MOBILITES, les projets d'AggloBus (pôle modal de la gare, BHNS) et le Plan Vélo de Bourges Plus ont suscité l'intérêt des membres. Sur ce thème, plus spécifiquement, la concertation publique menée par Vinci Autoroutes durant l'été 2022 pour la création d'une nouvelle bretelle d'autoroute sur l'A71 a fait l'objet d'un avis du Conseil de Développement développé dans un article spécifique dans le présent rapport d'activité.

### 1.3. Trois groupes de travail se poursuivent :

Trois groupes de travail, mis en place en 2021 :

- PROJET DE TERRITOIRE
- PCAET
- EAU

Le Conseil de Développement s'est autosaisi du sujet de l'EAU en 2021 compte-tenu des situations de sécheresses récurrentes durant la période estivale et de la nature du sous-sol du territoire. Les membres ont souhaité éclairer les travaux menés en 2022 par Bourges Plus, notamment la tenue des Assises de l'Eau.

Les membres ont souhaité approfondir l'étude du PROJET DE TERRITOIRE et du PCAET à travers deux axes de travail tout en renforçant les deux groupes existants :

- PROJET DE TERRITOIRE *dont attractivité*
- PCAET *dont climat et mesures associées*

Les travaux 2022 du CODEV sont en synergie avec les souhaits de la Présidente de Bourges Plus exprimés le 22 mars 2021 lors de l'installation du CODEV :

- *transition écologique et énergétique,*
- *politique de l'eau,*
- *développement universitaire et économie,*
- *agro-alimentaire et biomatériaux,*
- *énergies renouvelables,*
- *filière culturelle participant au développement de l'emploi, de l'économie et de la personnalité de l'agglomération,*
- *solidarité.*

#### 1.4. Création de groupes de travail communs entre Bourges Plus et le PETR Centre Cher

En 2022, les membres du bureau du Conseil de Développement de Bourges Plus ont décidé d'étendre le principe de création de groupes de travail communs avec le PETR Centre Cher lorsque le sujet le permet.

L'objectif est de créer un maillage des problématiques communes sur les deux territoires afin de rendre des avis structurés et de cohésion territoriale aux élus pour éclairer leur politique.

En 2021, le groupe EAU a expérimenté ce processus de regroupement avec succès. Il est reconduit pour 2022 et s'est étendu au groupe de travail SANTE.

## Conseil de Développement de Bourges Plus



### Bilan 2022 (1)

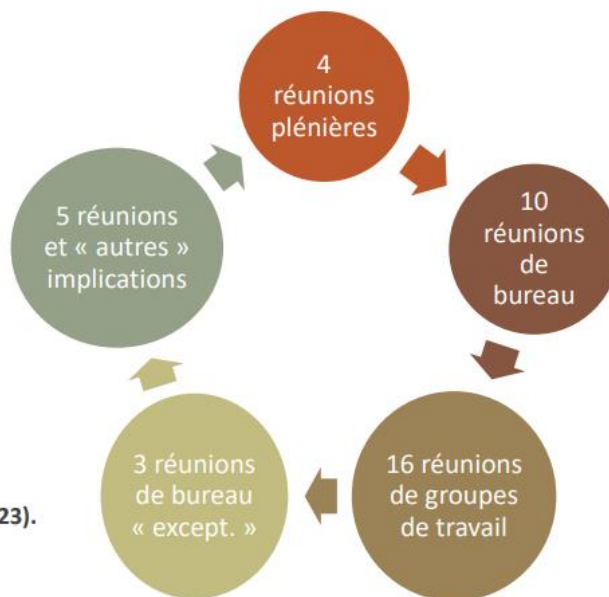
#### Quelques indicateurs :

##### Deux avis rendus :

- ▶ Insuffisance alimentaire.
- ▶ Bretelle A71 (Mobilités).

##### Trois avis attendus :

- ▶ EAU (03/23).
- ▶ SANTE (03/23).
- ▶ PCAET : Eco circulaire & Circuits courts (03/23).



## 2. 2022, un accroissement significatif d'activité

### 2.1. Chiffres clés et comparatif 2021-2022

Nature des réunions (hors celles de l'Administration du CODEV)		Nombre de réunions/ Comparatif 2021-2022		% d'augmentation 2021-2022
		2022	2021	
Assemblées Plénières		4	4	
Bureaux		13	7	
<b>S/total : nb réunions assemblées plénières et bureaux</b>		<b>17</b>	<b>11</b>	<b>+ 54, 54 %</b>
Groupes de travail	PCAET <i>dont climat et mesures associées en 2022</i>	2	5	
	MOBILITES	5	néant	
	PROJET DE TERRITOIRE <i>dont attractivité en 2022</i>	0	2	
	EAU (commun avec PETR)	6	2	
	SANTE (commun avec PETR)	2	néant	
	PLUI	0	néant	
	CRST	1	1	
<b>S/total : nb réunions Groupes de travail</b>		<b>16</b>	<b>10</b>	<b>+ 60,00 %</b>
Ateliers	<b>Précarité Alimentaire :</b> <i>Débat autoporté commun Bourges Plus et PETR à la demande de la coordination nationale des CODEV (réunion préparatoire avec les associations et les 2 structures + 1 débat autoporté sur les sous-thématiques choisies en commun avec les associations, les 2 CODEV et le CCAS de la ville de Bourges)</i>	2	0	
	<b>Economie circulaire :</b> <i>Atelier organisé par Bourges Plus à l'attention des membres du CODEV : la société TEHOP a animé un atelier avec présentation du projet de la société MONIN (recyclage des eaux usées en circuit) – Leader européen</i>	1	0	
Conférences	<b>Rendez-vous de l'Eau organisée par Bourges Plus :</b> 29-03-2022 : participation des membres du CODEV à la conférence de Jean Jouzel, climatologue – GIEC 08-11-2022 : Intervention du CODEV	2	0	
<b>Nombre de comptes rendus</b>		<b>33</b>	<b>21</b>	<b>+ 57,14 %</b>
<b>Total heures de travail pour la rédaction des comptes rendus</b>		<b>297</b>	<b>189</b>	
<b>Total nombre de réunions de travail collectif (hors missions de l'Administration du CODEV)</b>		<b>38</b>	<b>21</b>	<b>+ 81 %</b>
<b>Total heures de travail collectif (hors missions de l'administration CODEV)</b>		<b>76</b>	<b>46</b>	<b>+ 65,22 %</b>
<b>Durée moyenne de chaque réunion de travail</b>		<b>2h00</b>		

### 2.2. Analyse des chiffres 2022

En 2022, l'activité du Conseil de Développement a été particulièrement soutenue, comme le démontrent les chiffres du tableau ci-dessus. L'activité a fortement augmenté comme en témoignent le nombre de réunions et le temps de participation des membres qui sont bénévoles.

Les horaires des réunions fixés à 18h00, permettent aux actifs de participer aux groupes de travail et réunions du Conseil de Développement. Un calendrier annuel des assemblées plénières et des bureaux est établi et envoyé aux membres en début d'année. Seules les réunions des groupes de travail sont fixées « au fil de l'eau ».

Les travaux administratifs se sont accrus en conséquence. L'organisation et la logistique des réunions des groupes de travail communs (Bourges Plus et PETR) ont incombé à l'administration du CODEV de Bourges Plus.

### **3. 2022, une expérimentation du CODEV de Bourges Plus : réalisation d'un débat autoporté**

#### **3.1. Sollicitation du Conseil National de l'Alimentation (CNA) sur la précarité alimentaire**

Constatant une hausse des inégalités dans l'accès à l'alimentation, les membres du Conseil National de l'Alimentation (CNA) ont souhaité recueillir les expressions, diagnostics et propositions de citoyennes et citoyens autour de la problématique « ***Que faut-il faire pour que chaque personne ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité ?*** » pour éclairer leurs recommandations. Le CNA a sollicité les conseils de développement en raison de leur fort ancrage territorial, mais aussi par la diversité des acteurs qu'ils rassemblent, leurs méthodes participatives et leur agilité.

La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCDD) a sollicité, en début d'année 2022, l'ensemble des CODEVs pour établir un débat auto porté sur la question.

Le CNA est une instance consultative indépendante, placée auprès des Ministres chargés de l'Environnement, de la Consommation, de la Santé et de l'Agriculture. Le CNA est positionné comme un Parlement de l'Alimentation depuis plus de 35 ans.

Il est consulté sur la définition de la politique de l'alimentation. Il émet des avis pour éclairer la décision publique et des différents acteurs et actrices de la chaîne alimentaire sur des sujets tels que la qualité alimentaire, l'information des consommateurs, la nutrition, la sécurité sanitaire, l'accès à l'alimentation ou encore la prévention des crises. Depuis sa création, le CNA a émis 90 avis et le 91ème est celui issu de la question précitée posée aux CODEVs.

#### **3.2. Le débat auto porté du CODEV de Bourges Plus**

Sur une période très courte, plusieurs conseils de développement se sont mobilisés pour organiser des débats dans leur territoire. Le CODEV de Bourges Plus s'est lancé dans cette expérimentation citoyenne inédite à laquelle il a demandé au CODEV du PETR Centre Cher de se joindre à lui.

Après avoir identifié les acteurs de la précarité alimentaire sur les deux territoires, une réunion a eu lieu le 21 février 2022 entre les acteurs ayant accepté de participer au débat et les membres des Bureaux des CODEVs pour préparer des ateliers.

Il s'agit du CCAS de la Ville de Bourges, des Associations *SECOURS POPULAIRE, SECOURS CATHOLIQUE, BANQUE ALIMENTAIRE, ENTRAIDE BERRUYERE, LES RESTOS DU CŒUR, ASSOCIATION DE DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE (ADAA), IMANIS, TIVOLI INITIATIVES, EPICERIE SOLIDAIRE, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POPULAIRE.*

Lors de la réunion du 21 février 2022, trois sous-thématiques de travail relatives à la précarité alimentaire ont été retenues :

- 1. *Coordination des associations en charge de l'alimentation pour les personnes précaires*
- 2. *Dignité et accès à l'alimentation pour les personnes en précarité*
- 3. *Approvisionnement (améliorer les filières)*

Le CCAS de la Ville de Bourges s'est porté volontaire pour animer l'atelier n° 1, le Secours Catholique a souhaité animer le second, enfin, l'atelier 3 a été pris en charge par la Banque Alimentaire.



Le débat auto porté s'est réalisé le 7 mars 2022 autour des 3 ateliers précités. Les échanges ont permis de faire émerger des propositions inspirantes et de décaler les regards vers d'autres problématiques.

### **3.3. Constats et diagnostics exprimés**

- il est quasi impossible de savoir si toutes les personnes en situation de précarité alimentaire perçoivent une aide alimentaire
- les produits frais sont peu présents dans la distribution alimentaire ne permettant pas aux personnes de maintenir leur santé
- la coordination des acteurs de la précarité est indispensable à mettre en place
- la personne en précarité fait un long périple pour couvrir ses besoins alimentaires
- il faut prendre en compte tous les facteurs de précarité (habitat, éducation alimentaire...)
- renforcer les cantines scolaires : équilibre alimentaire des enfants avec 1 repas/jour
- nécessité de faire un diagnostic de l'impact COVID sur la population (accroissement de la pauvreté et des difficultés alimentaires), sur leurs besoins, sur leurs difficultés
- guerre en Ukraine (augmentation des coûts de l'énergie, du carburant)
- inflation impactant les produits de première nécessité
- mutualiser les équipements solidaires
- créer/renforcer la coopération, la coordination des acteurs y compris dans le domaine de la santé

#### **3.3.1. Atelier 1 : coordination des associations en charge de l'alimentaire pour les personnes précaires**

Les constats sont les suivants :

- **Transformation des produits :**
  - nécessité de faire des liens entre les agriculteurs locaux et les personnes en difficulté.
- **Personnes en difficulté :**
  - aller à leur contact pour recueillir leurs difficultés et dresser une action afin de ne laisser personne sur le bord du chemin (nourrit-on tout le monde ? apporte-t-on une « bonne aide et dans de bonnes conditions ? la qualité et la quantité d'alimentation sont-elles suffisantes ?)
- **Territoire de coordination :**
  - Il faut prendre en compte le CCAS, Bourges Plus, le PETR Centre Cher et tous les acteurs en lien avec la précarité. Coopération et coordination doivent être complémentaires.
    - **Propositions d'actions :**
      - Analyser le système actuel et son environnement avec la contribution de tous les acteurs de la précarité alimentaire pour faire des propositions communes (créer un projet commun pour en faire une force)
      - Création d'un éco-pôle alimentaire
      - Création d'un GIP pour la distribution
      - Création d'une action de mobilité afin « d'aller-vers » pour diminuer les problèmes de mobilités envers les personnes en précarité
      - Développer l'autonomie financière

### **3.3.2. Atelier 2 : dignité et accès à l'alimentation pour les personnes en précarité**

Les constats sont les suivants :

- **Mise en réseau des acteurs locaux :**

- Collectivités, accompagnement, psychologues, emploi et associations existantes en réseau pour permettre de percevoir une rémunération.
- Mettre dans la boucle le réseau santé (permettre aux personnes en difficulté de bénéficier d'un accompagnement psychologique).

- **Accueil et dignité :**

- Personnalisation, chaleur humaine, accompagnement, prendre le temps pour revaloriser la personne et permettre de retrouver une dignité
- Lien social à développer plutôt que de remettre des colis aux personnes

- **Formation et accompagnement :**

- Bénévoles-aidants :
  - renforcer leur formation
- Bénéficiaires :
  - apprentissage en groupe de la cuisine pour impacter favorablement la santé et créer du lien social
  - éducation nutritionnelle
- Urgence et projet d'insertion :
  - distinguer notion d'urgence (insécurité alimentaire) nécessitant de mettre en place des mesures immédiates et projet d'insertion qui est un engagement de la personne)
  - élargir l'accès aux paniers frais solidaires, aux jardins partagés, aux épiceries solidaires ou itinérantes
- Mobilités :
  - prendre en compte les difficultés de déplacements, des coûts engendrés
  - renforcer la notion d' « aller-vers »
  - construire un itinéraire pour livrer des paniers frais
- Mutualiser :
  - les équipements et les lieux (cuisines partagées, restaurants solidaires, cantines partagées, ateliers cuisine...)
- Financer :
  - pérennisation des actions
- ETAT :
  - se réinvestir dans son rôle pour garantir la dignité et l'accès à l'alimentation
  - considérer la situation d'une personne dans sa globalité (logement, ressources, santé)
  - créer des universités citoyenne/populaire sur l'alimentation
- Territoires :
  - Impulsion indispensable
  - **CODEV :**
    - échelon pouvant fédérer et permettant l'expression des acteurs de la précarité
  - **PETR :**
    - plan d'alimentation territoriale, contrat local de santé
    - Les équipements et les lieux (cuisines partagées, restaurants solidaires, cantines partagées, ateliers cuisine...)

### **3.3.3. Atelier 3 : approvisionnement (améliorer les filières)**

Les constats sont les suivants :

- **Bases logistiques :**
  - à revoir pour les produits frais
- **Ateliers de transformation :**
  - à développer
- **Maraichage :**
  - à développer
- **Producteurs locaux :**
  - développer la production locale et créer des partenariats
- **Réglementation et fiscalité :**
  - faire respecter la loi Garot
  - défiscaliser (surplus des industries agroalimentaires donnés aux associations caritatives)
  - aides de l'Etat aux associations caritatives permettant d'acheter à des tarifs préférentiels des produits de meilleure qualité nutritionnelle, des produits locaux, bio
  - veiller à l'impact carbone pour l'acheminement des produits

### **3.4. Suite du débat autoporté**

Le compte rendu a été adressé au CNA le 10 mars 2022 pour alimenter les réflexions nationales. Le Président du CODEV a remis également le compte-rendu au Maire de la Ville de Bourges.

Le Conseil de développement appelle à mieux coordonner les acteurs pour mutualiser les actions, faciliter la constitution des dossiers avec des termes simples et accompagner les demandeurs en proposant un guichet unique, mais aussi créer de la complémentarité et des synergies : en recensant les initiatives complémentaires à l'aide alimentaire sur le territoire.

Le travail réalisé en atelier par le CODEV va se poursuivre afin d'identifier les pistes d'action et les mettre en œuvre à l'échelle locale. Le CCAS de la Ville de Bourges s'est proposé pour mettre en place cette coordination avec les associations traitant de la précarité. Le PETR Centre Cher poursuit ses travaux sur le Plan alimentaire territorial ainsi que sur le contrat local de santé.

### **3.5. Prochaines étapes**

L'avis final du CNA, n° 91, a été restitué le 9 novembre 2022 pour clôturer la démarche de participation citoyenne déployée au sein des conseils de développement.

Trois axes de travail ont été identifiés :

- Rendre plus facile l'accès à une alimentation durable et de qualité (favorable à la santé, à l'environnement, au travail des personnes et attribuer une rémunération à leur juste valeur,
- Améliorer les actions en place pour lutter contre la précarité alimentaire (aide alimentaire, épiceries sociales et solidaires, etc...),
- Faire une liste des autres initiatives existantes (jardins partagés, achats groupés, etc...)

#### 4. 2022, une activité en majorité d'auto saisines

Contrairement à l'année 2021, Bourges Plus n'a pas saisi le CODEV pour émettre un avis comme en 2021.

En revanche, le Service de Bourges Plus, en charge du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) est venu présenter le bilan de l'année 2022 aux membres du Bureau du CODEV le 17 novembre 2022.

Deux avis ont été rendus : l'un sur la précarité alimentaire, l'autre sur le nouveau projet de bretelle de l'A71.

Pour l'année 2022, le CODEV s'est auto-saisi de sujets issus du projet de territoire.

## Conseil de Développement de Bourges Plus



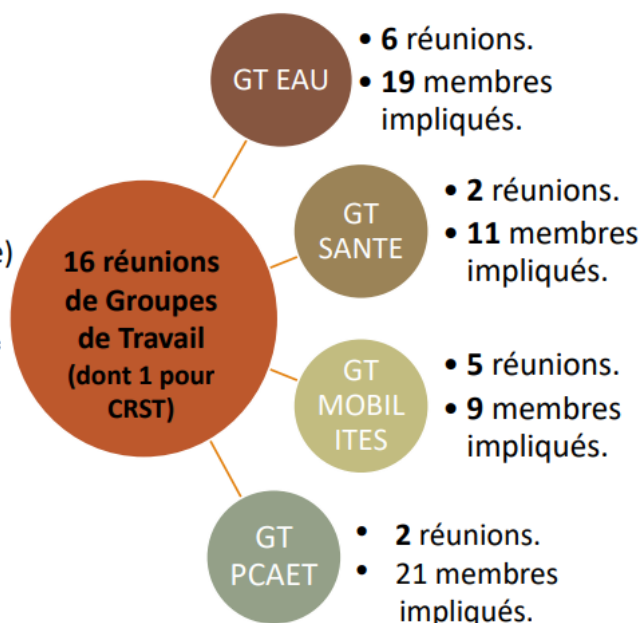
### Bilan 2022 (2)

#### Quelques indicateurs :

- ▶ 70 membres (72 initialement)
- ▶ 7 membres du bureau (11 à l'origine)
- ▶ 40 participants à une réunion\*
- ▶ 12 participants à 50% des réunions\*
- ▶ 45 % d'absentéisme moyen\*\*

\* Sont comptabilisées, les réunions plénières et les réunions des groupes de travail.

\*\* Interférence COVID évidente : 9 positifs excusés pour la plénière du 27 septembre.





## Bilan 2022 (3)

### « Autres » implications :

- ▶ Intervention CODEV aux RV de l'eau de Bourges Plus (08/11).
- ▶ Initiative insuffisance alimentaire (2).
- ▶ Economie circulaire / circuits courts.



A l'invitation des services de **BOURGES PLUS**, un groupe s'est impliqué sur ces sujets que sont l'économie circulaire et les circuits courts...

Sur sollicitation de la CNCD, nous avons tenu 2 réunions, associé 5 structures\*, et rendu un avis adressé au Comité National pour l'Alimentation (CNA)

- \*
- Banque alimentaire
  - Restos du cœur
  - CCAS Ville Bourges
  - Secours Catholique
  - Secours Populaire

## 4.1. Groupes de travail

### 4.1.1. EAU

Le dossier Eau est au nombre des priorités du CODEV sous forme d'auto saisine. Un courrier a été adressé en ce sens à Madame Irène Félix le 17 septembre 2021, auquel elle a répondu le 20 septembre 2021.

Un groupe de travail commun des CODEV de Bourges plus et du PETR Centre-Cher a été constitué et regroupe 19 personnes. La coordination et l'organisation de ce groupe incombent au CODEV de Bourges Plus.

Le groupe EAU a pratiquement tenu le rythme d'une réunion tous les mois et demi hors période estivale. De nombreux experts sont venus apporter leurs compétences dans le domaine de l'eau.

L'objectif est de préciser des axes prioritaires afin de rendre un avis structuré et pertinent pour le territoire de Bourges Plus et du PETR Centre Cher mais également d'avoir des avis croisés des membres des deux structures pour éclairer les projets politiques.

Les animateurs du groupe de travail commun ont invité des experts, comme en 2021, afin d'avoir une vision exhaustive sur les problématiques du territoire dans le domaine de l'eau.

6 réunions ont eu lieu.

- **27 janvier 2022 :**
  - Intervention de Mme Magali SANTINY, Hydrogéologue et M. Didier GARCIA, Directeur du Cycle de l'Eau, tous les deux à Bourges Plus sur le thème :
    - *Synthèse des installations d'eau potable*
- **21 mars 2022 :**
  - Intervention de M. Maxime CUENOT, Directeur Départemental des Territoires du Cher (DDT 18) par intérim et Mme Frédérique VIDALIE, Cheffe du Service Environnement et des Risques (DDT 18) sur le thème :
    - *Actions de l'Etat dans le domaine de l'eau*
- **27 avril 2022 :**
  - Interventions de M. Emmanuel BAJARD, Directeur espaces verts et propreté urbaine et de M. Serge MARKESZ, Responsable eaux pluviales et prévention des inondations, tous les deux Bourges Plus, sur les thèmes :
    - *Végétalisation urbaine et gestion de l'eau sur le territoire de la Ville de Bourges (données environnementales du territoire, problématique, actions engagées ou à l'études)*
    - *Gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations*
- **07 juillet 2022 :**
  - Intervention de Mme Marion FORTUNE, Coordinatrice Territoriale du Bassin Adour-Garonne, représentante de France Nature Environnement CVL au comité de bassin Loire-Bretagne, membre du Directoire Eau du FNE sur le thème :
    - *Gestion quantitative de l'eau (constats, positions et propositions par la FNE)*
- **11 octobre 2022 :**
  - Intervention de Mme Carole KERVEVAN, Directrice-Adjointe de la Délégation Centre Loire Bretagne de l'Agence de l'Eau sur le thème :
    - *Enjeux pour l'eau dans le Cher, rôle de l'Agence de l'Eau et interventions dans le Département*
- **06 décembre 2022**

Le Conseil de Développement a été invité à deux conférences :

- Le 29 mars, M. Jean JOUZEL, Paléoclimatologue, auteur d'une étude sur le lien entre concentration de CO2 dans l'atmosphère et réchauffement climatique, a répondu à l'appel de Bourges Plus. Il a réalisé une conférence et répondu aux questions des participants sur l'impact du climat sur l'eau.
- Le 8 novembre, le Conseil de Développement est intervenu dans le cadre des Assises de l'Eau organisé par Bourges Plus.

La transmission de l'avis Eau est envisagée au 1<sup>er</sup> semestre 2023. Ce groupe Eau continuera à « vivre » dans les années à venir compte tenu de la pluralité des problématiques dans ce domaine.

#### 4.1.2. Plan Climat Air Energie Territorial (Climat et mesures associées)

Les trois animateurs du groupe de travail se sont réunis pour proposer une thématique de travail pour 2022. 21 membres sont impliqués.

L'axe de travail proposé est « l'alimentation en circuit court ».

La réflexion a été alimentée par le constat suivant : si les personnes consomment par l'intermédiaire d'un circuit court, elles s'alimentent mieux et protègent l'environnement. Le volet éducation est retenu pour être retenu dans les réflexions du groupe de travail.

De façon plus précise, les axes de réflexion du groupe de travail ont été :

- Les attentes et les besoins de la population pour consommer en circuit court (étudiants, retraités, handicapés, personnes isolées...)
- L'amélioration de la consommation et de la santé en utilisant le circuit court :
  - o Quels sont les barrages rencontrés ?
  - o Les circuits courts sont-ils utilisés dans les cantines ?

Les conclusions de l'atelier mené sur la précarité alimentaire alimentent également la réflexion du groupe de travail.

3 réunions ont eu lieu :

- **18 mai 2022 :**
  - o Présentation de l'axe de travail et des réflexions déjà initiées au PETR (avec le PAT)
- **05 juillet 2022 :**
  - o Intervention de M. Marc STOQUERT, Membre du Bureau de Bourges Plus et Conseiller délégué eau potable, transition agroécologique et agro-alimentaire, énergies renouvelables, ressources humaines, Conseiller municipal de la Ville de Bourges sur le thème :
    - *Précarité alimentaire et circuit court*
- **29 septembre 2022 :**
  - o Le groupe de travail a été transformé en atelier animé par la Société TEHOP, Bureau d'études en charge, par Bourges Plus, de travailler sur l'économie circulaire.

M. Yvon, BEUCHON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, a demandé l'appui du CODEV pour recenser les entreprises et les institutions qui se sont lancées dans la démarche. L'objectif de Bourges Plus est de permettre d'accorder des financements de l'ADEME aux entreprises qui se sont lancées ou qui désirent le faire.

TEHOP a animé l'atelier avec les membres du CODEV et l'entreprise MONIN, qui s'est lancée dans l'économie circulaire, a présenté ses réalisations et projets.

Bourges Plus s'est engagé à transmettre le compte-rendu de l'atelier au groupe de travail du CODEV.

Concernant, l'entreprise MONIN, celle-ci s'est lancée dans la protection et la régénération de l'environnement. Les usines de production sont conçues pour limiter la consommation d'eau et d'énergie. Parallèlement, les équipes explorent de façon permanente des solutions innovantes de réduction des déchets et d'emballage.

A Bourges, une extension construite sur le site MONIN de production industrielle abrite une unité qui permet de réduire de 50 à 75 % la consommation d'eau.

MONIN a été lauréate de l'appel à projet européen Life Zeus pour la réutilisation de l'eau dans l'industrie de l'alimentation et de la boisson. C'est une première en France.

L'usine MONIN utilise 60 000 m<sup>3</sup> d'eau/an. L'objectif est de recycler 40 000 m<sup>3</sup> grâce au procédé.

L'innovation est de valoriser les nutriments qui se trouvent dans l'eau de rinçage des installations : ils seront dirigés vers des méthaniseurs afin de séparer l'eau des nutriments pour être réutilisée en toute garantie d'hygiène et de qualité.

La transmission d'un 1<sup>er</sup> avis du groupe de travail est envisagée au cours de l'année 2023.

### 4.1.3. Mobilités

#### 4.1.3.1. Activité générale

Afin de définir les axes de travail, les animateurs du Groupe de Travail « Mobilités » ont rappelé aux membres, qui sont au nombre de 9, le contenu des fiches 18-19-20 du projet de territoire qui traitent :

- du BHNS (bus à haut niveau de service) et du pôle gare (pôle multimodal)
- du plan vélo intercommunal
- des nouvelles solutions de mobilités sur le territoire de Bourges Plus

Les membres se sont accordés sur le fait qu'il faut systématiquement introduire dans la réflexion, la dimension transversale -environnementale et réglementaire- mais également la prise en compte de toutes les communes de Bourges Plus.

A la demande du Comité des Partenaires d'AggloBus, un membre du Bureau du CODEV siège aux réunions de ce comité.

Ce comité s'est réuni le 28 novembre 2022. Cette participation est une source d'informations pour le CODEV et notamment pour le groupe de travail.

A l'issue d'un brainstorming, les axes de travail retenus sont :

- le BHNS
- le pôle multimodal – quartier gare
- le plan vélo

La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) a été interrogée afin de connaître les expériences en matière de BHNS sur le plan national.

5 réunions ont eu lieu en 2022 :

- **05 avril 2022** : réunion du groupe de travail mobilités (brainstorming)
- **11 mai 2022** :
  - Intervention de MM. Jean-Michel GUERINEAU, Président du Syndicat Agglobus et Maire-Adjoint de la Ville de Bourges, délégué aux Rénovations urbaines et à la Mobilité et M. Stéphane GARCIA, Vice-Président « Plan vélo intercommunal », Maire de Saint-Just sur les thèmes :



- *Le BHNS et le pôle d'échange multimodal*
  - *Le versement « mobilité »*
  - *Le service Libertibus*
  - *Le plan vélo intercommunal*
- **14 juin 2022** : réunion du groupe de travail mobilités
  - **20 septembre 2022** : réunion du groupe de travail mobilités
  - **23 novembre 2022** : réunion du groupe de travail mobilités

#### 4.1.3.2. A 71 : projet de nouvelle bretelle – avis du CODEV

**Conseil de Développement  
de Bourges Plus**



**Dans le cadre de ce bilan, nous avons éprouvé le besoin de faire un retour sur l'avis rendu par le CODEV concernant la bretelle de l'A71 (déjà évoqué en septembre).**

Le retour de l'enquête publique ne fait aucunement mention de notre avis, ni de celui d'associations qui avaient un positionnement et des arguments proches des nôtres.

**Nous persistons à dire que le sujet est, pour l'heure, examiné par «le petit bout de la lorgnette». On traite là de conséquences, sans suffisamment s'interroger sur les causes.**

Et donc, dans le cadre du groupe « Mobilités », nous nous exprimerons de nouveau sur le sujet.





## Enquête publique : Echangeur A71

Si la question est bien posée pour des raisons de sécurité et qu'elle a du sens, nous pensons que cette bretelle complémentaire n'est qu'une réponse très (trop) partielle au problème !

Et le problème premier est bien la gestion du trafic poids lourds, (3500 véhicules/jour), sur la départementale D2076.

En limitant l'accès poids lourds sur cette départementale (dans les deux sens), nous pensons que l'on peut régler une grande partie du problème d'encombrement et de sécurité de la barrière de péage de Bourges.



## Enquête publique : Echangeur A71

**Une première contribution du CODEV : « Le principal problème est celui du trafic poids-lourds de la RD 2076 ; et la nécessité d'agir sur les causes ! »**

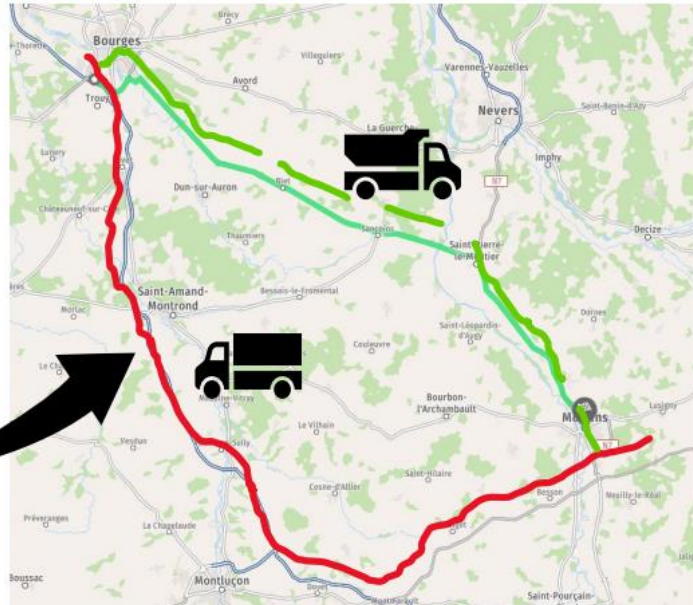
- C'est essentiel pour la sécurité : Chaque année, ce sont des accidents, des blessés, des morts et, la plupart du temps, des PL sont en cause.
- C'est essentiel pour la qualité de vie et la santé des riverains. Il suffit de constater ce qu'est le centre bourg de Blet, la traversée de Saint-Just, où le trafic (bruit) sur la rocade, pour comprendre...
- C'est essentiel pour les contribuables du département, qui ont à charge l'entretien de cette route essentiellement dégradée par des PL en transit (1 PL = 3000 voitures légères, pour ce qui est de l'usure du revêtement).
- Et puis, ce sont autant de véhicules supplémentaires qui se présentent dans la barrière de péage de Bourges, qui posent des problèmes d'encombrement et de sécurité, et qui obligent à des travaux, à charge de notre territoire !



### Enquête publique : Echangeur A71

*« Nous considérons que c'est là, et sur cette question précise du trafic poids-lourds sur la RD 2076, qu'il faut prioritairement agir ! »*

+ 50 kilomètres  
Péage : 10<sup>e</sup> environ



#### 4.1.3.3. A 71 : projet de nouvelle bretelle – commentaire du CODEV

Vinci autoroutes a lancé une consultation publique du 20 juin au 22 juillet, consultable sur internet. Le CODEV, qui avait déjà travaillé sur le sujet au cours de la précédente mandature et rendu des conclusions auprès de l'ancien maire et président de l'agglomération, a décidé d'apporter sa contribution à cette réflexion collective.

Un avis a donc été annexé au dossier d'enquête publique. il sera également intégré à l'Avis Mobilités actuellement en chantier. Il a également été adressé aux élus communautaires.

Pour résumer cet avis, on peut dire les choses ainsi : cette bretelle, imaginée pour apporter une réponse partielle à un problème de sécurité (dans un seul sens) est proposée pour gérer des conséquences, sans que l'on s'interroge sur les causes. Le premier problème de l'échangeur est un encombrement poids lourds dû pour l'essentiel à l'utilisation de la RD 2076 (3500 véhicules/jour). Ce sont autant d'entrées et de sorties qui n'auraient pas lieu d'être si les véhicules en question effectuaient la totalité de leur parcours sur l'autoroute. S'ils le dévient, c'est uniquement pour effectuer 51 kms de moins et économiser le montant correspondant du péage.

Il en découle (et c'est l'argumentaire développé dans l'avis) :

- Un problème de qualité de vie et de santé pour les riverains de la RD 2076.
- Un problème de sécurité : Chaque année, ce sont des accidents, des blessés, des morts et la plupart du temps, des PL sont en cause.
- Un cout d'entretien pour les contribuables du département ; une route essentiellement dégradée par des PL en transit (1 PL = 3000 voitures légères, pour ce qui est de l'usure du revêtement).

Et puis, ce sont autant de véhicules supplémentaires qui se présentent dans les barrières de péage de Bourges, qui posent des problèmes d'encombrement et de sécurité, et qui obligent à des travaux... à charge de notre territoire.

C'est cette réflexion et l'idée que nous nous faisons que cette bretelle (4ME) n'est pas la bonne réponse au problème posé qui nous a amenés à réagir. Et pour étayer notre propos, nous pensons qu'une interdiction de la RD2076 aux véhicules en transit serait de nature à régler une bonne part de la situation que nous connaissons à hauteur de l'échangeur N°7 (Bourges).

Et pour étayer un peu plus notre propos, il faut rappeler que, depuis novembre dernier, les 88 kms en 2X2 voies de la RCEA ont été transformés en autoroute A79. La continuité est donc dorénavant assurée et justifie d'autant plus que les poids lourds effectuent la totalité de leur parcours sur l'axe autoroutier.

Le CODEV envisage de rencontrer dans le premier trimestre 2023 Vinci Autoroutes et le Président du Conseil Départemental du Cher.

#### 4.1.4. Santé

Le sujet de la SANTE a fait l'objet d'une étude sur les urgences de l'hôpital Jacques Cœur de Bourges lors du précédent mandat et d'une rencontre au SDIS de Bourges.

Les membres du bureau, face à la problématique de la santé sur le territoire, ont décidé de réaliser une auto-saisine et de constituer un groupe de travail commun CODEV de B+ et du PETR Centre Cher. La coordination et l'organisation de ce groupe incombent au CODEV de Bourges Plus. 11 membres du CODEV de Bourges Plus sont impliqués dans ce groupe.

Les 2 animateurs du groupe commun ont réalisé un brainstorming auprès des membres lors de la réunion du 30 juin 2022. Il a suscité de nombreux points de vue et échanges.

En 2022, 2 réunions ont eu lieu :

- **30 juin 2022 :**

• **les sujets retenus sont :**

- *la désertification médicale du territoire*
- *la problématique d'accès aux soins*
- *le manque de médecins référents*
- *le Centre hospitalier (médecins et personnel manquants, engorgement des urgences...)*

Au cours des réunions, d'autres problématiques pourront être traitées.

- **14 septembre 2022 :**

- Intervention de M. Bertrand MOULIN, Directeur Départemental de l'ARS du Cher sur le thème :
  - *Point sur l'évolution de la santé dans le département du cher :*
    - Situation des établissements de santé
    - Evolution de la densité médicale
    - Aides à l'installation des médecins
    - Précarité alimentaire et circuit court

Compte tenu de la richesse des débats, le groupe commun SANTE envisage d'inviter d'autres experts en 2023.

Il est à noter également que des membres du CODEV sont invités au groupe de travail « Mutuelle Territoriale », laquelle a été mise en œuvre par Bourges Plus sur l'ensemble du Territoire. Le CODEV a été associé dès l'élaboration du projet de Bourges Plus afin qu'il puisse transmettre son avis au sein de ce groupe.

La mise en œuvre de la Mutuelle Territoriale s'est effectuée le 14 octobre 2022. Les membres du CODEV sont associés au suivi du projet et à la présentation des bilans par la MUTUALE.

#### 4.1.5. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le CRST, qui s'inscrit dans une volonté de rapprochement entre la Région et ses territoires, est composé de contrats déclinés pour chacun d'entre eux en dispositifs d'aides qui précisent les modalités de financement régional.

3 axes sont identifiés :

- Développer l'emploi et l'économie
- Favoriser le mieux-être social
- Renforcer le maillage urbain et rural

ainsi qu'une priorité transversale de transition écologique composée de 2 volets énergie et biodiversité.

Le Groupe de Travail du CRST ne s'est pas réuni en 2022 mais le 17 novembre, la nouvelle Chargée de Mission CRST et CRTE a présenté le bilan aux membres du Bureau accompagnée de M. Gérard Santosuosso, Vice-Président de Bourges Plus, chargé de la contractualisation et de la santé.

Il s'agit du « droit de suite » que le Conseil de Développement souhaite de nouveau en 2023.

#### 4.1.6. Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le CRTE, qui met en œuvre le Projet de Territoire, est un document opérationnel, évolutif et ajustable annuellement, constitué de 2 axes :

- associer le territoire au plan de relance (court terme)
- accompagner Bourges Plus dans son projet de territoire pour une transformation écologique, sociale, culturelle et économique et aboutir à une cohésion territoriale (long terme).

Le CRTE est composé de fiches actions issues du Projet de Territoire, du PCAET, des programmes d'appui (comme « cœur de ville », « petites villes de demain », territoires d'industrie »).

Bourges Plus n'a pas présenté de bilan 2022 aux membres du Conseil de Développement. Ce dernier souhaite être informé en 2023 et avoir un « droit de suite » de la part de Bourges Plus.

#### 4.1.7. PLUI

Durant l'été 2021, le CODEV a travaillé sur le PLUI, faisant l'objet d'une saisine de Bourges Plus. Le 22 octobre 2021, il a transmis son avis à la Présidente de la Communauté d'Agglomération. Le CODEV demandait à être informé de l'état d'avancement de suivi, d'avoir des informations et l'échéancier de mise en œuvre.

En 2022, ce « droit de suite », n'a pas été mis en œuvre par Bourges Plus auprès du CODEV : aucune information n'a été portée à la connaissance du Conseil de Développement.

#### 4.1.8. Projet de territoire

Un avis global sur le projet de territoire a été émis le 28 mai 2021 et transmis à la Présidente de Bourges Plus.

Le Conseil de Développement retient comme outil fondateur le projet de territoire de l'agglomération pour ses travaux actuels et à venir.



## Bilan 2022 (4)

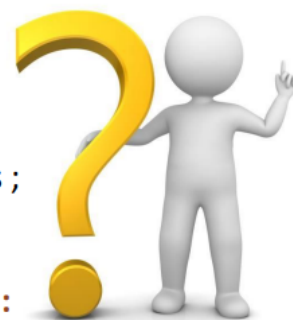
### 3 réunions exceptionnelles du Bureau :

Fait déclencheur : La démission de notre Président.

Objectif 2022 : assurer la continuité de nos engagements ;  
Faire un état des lieux et définir des objectifs pour 2023.

### 3 objectifs présentés lors de la plénière de septembre :

- ▶ **Réorganiser et dynamiser le CODEV.**
- ▶ **Travailler sur l'image et la communication de notre instance.**
- ▶ **Définir de nouveaux axes de travail** dans la continuité de notre avis 2021 sur le projet de territoire, et autour du thème de l'attractivité : Santé ??? Culture ??? Tourisme ???...



## 5. 2022, le Conseil de Développement se réorganise et revisite son fonctionnement

### 5.1. Démission du Président du CODEV et ses conséquences

Durant l'été 2022, le Président du CODEV a été contraint de démissionner pour des raisons personnelles et le bureau s'est réuni à plusieurs reprises pour assurer la continuité des engagements. Cette démission a déclenché une réflexion de la part des membres du bureau et de l'ensemble des membres du CODEV.

### 5.2. Reconstruire ensemble

L'état des lieux réalisé depuis l'installation du CODEV en mars 2021 donne lieu à des actions constructives et collectives :



## Réfléchissons ensemble ; Construisons ensemble !

A l'heure de faire un bilan, nous nous devons aussi de travailler sur notre organisation et notre fonctionnement.

Et si possible, de retenir quelques axes de progrès !



## Notre organisation, notre fonctionnement... 2023 !

- **Dynamiser** : Intégrer de nouveaux membres, de nouveaux membres du bureau, réfléchir à élire une gouvernance (idée de coprésidence)...
- **Organiser** : mettre en place, dès janvier, un calendrier de l'année 2023 et un plan d'actions.
- **Rendre plus lisible et visible le CODEV** : Site internet et communication...



### 5.3. Réorganiser à la suite du constat partagé par les membres du CODEV

L'installation du Conseil de Développement à l'issue de la pandémie de la COVID 19 a eu pour conséquence l'augmentation d'un absentéisme des membres. Il s'agit d'un phénomène constaté à travers toutes les associations et les mouvements collectifs. Tous les CODEVs sont touchés.

Aux effets de la pandémie s'ajoute le sens même du CODEV car le droit de suite de Bourges Plus envers le Conseil de Développement présente des déficiences : le retour d'information de la part des élus est insuffisant.

Ces deux causes impactent la motivation des membres du CODEV et accentue l'absentéisme malgré les actions des membres du bureau et de son administration. Enfin, la surcharge de travail des membres qui sont bénévoles, est également évoquée et doit être prise en compte. Les actifs ont des charges professionnelles importantes.

Quelques indicateurs 2022 :

- 72 membres ont été désignés lors de l'installation du CODEV. En 2022, ils n'étaient plus que 70.
- 11 membres composait le bureau. Fin 2022, ils n'étaient plus que 7
- 40 membres sur 70, en moyenne, participent aux réunions plénières et aux groupes de travail
- 45 % d'absentéisme moyen en 2022

Des solutions doivent être trouvées face à l'ensemble des problématiques évoquées :

## Conseil de Développement de Bourges Plus



### Un projet de réorganisation (1)...

➔ **Nous faisons d'abord un constat « simple » :**

- **Des déficits constatés d'implication au sein des collectifs, associations et organisations...** L'épisode COVID semble lourd de conséquences. Les Conseils de Développement n'échappent malheureusement pas à cette tendance.
- **A quoi sert un Conseil de Développement et l'implication citoyenne qui va avec ?** Quelle prise en compte des avis ? Quels retours des élus ? Perception floue... Ce n'est pas motivant !



## Conseil de Développement de Bourges Plus



### Un projet de réorganisation (2)...

- **Pour celles et ceux qui sont les plus impliqués, c'est la question de la surcharge de travail qui est posée** C'est très intéressant, mais trop prenant et lourd à porter, qui plus est par des bénévoles qui ont aussi d'autres engagements !..
- Et le fait qu'il y ait deux conseils de développement ne facilite pas les choses !



#### 5.4. Présentation du projet de réorganisation et de fonctionnement

##### 5.4.1. Réorganiser : 5 propositions

Les 5 propositions ont été débattues par les membres du Conseil de développement lors de l'assemblée plénière du 14 septembre et adoptées le 12 décembre 2022.

Voici les propositions :





### Un projet de réorganisation (3)...



#### 5 propositions

- **Massifier la structure** : 70 membres est insuffisant si l'on prend en compte un absentéisme récurrent de 50 %. Cela rend compliquée l'idée de disposer de groupes de travail. **L'idée avancée consisterait, non pas retenir un ou une représentant(e) pour chaque association ou organisation sollicitée, mais à retenir les deux.** Ainsi, collèges et parité seraient respectés et nous disposerions d'un nombre de membres permettant plus aisément de travailler sur des avis collectifs.
- **Renforcer le bureau** en le faisant passer de 10 à 12 membres, de sorte que l'on puisse systématiquement disposer d'un binôme pour chaque groupe de travail.



### Un projet de réorganisation (4)...

- **Aller au plus vite vers une coprésidence**, plus simple et facilitant l'implication pour les membres investis. Cette solution présente aussi l'avantage de garantir une continuité.
- **Créer un statut de membre associé** (étudiants).
- **Faire évoluer notre règlement intérieur en conséquence.**

*Remarque : Il serait utile d'accompagner ces nouvelles sollicitations d'une information-formation et d'un « contrat d'engagement » : un minimum de motivation et d'investissement sont requis !*



## 5.4.2. Fonctionner : dispositif structurel – moyens humains – protocole d'accord

### 5.4.2.1. Dispositif structurel

Les membres s'accordent à ce que le dispositif mis en place par le CODEV depuis l'actuel mandat est à privilégier :

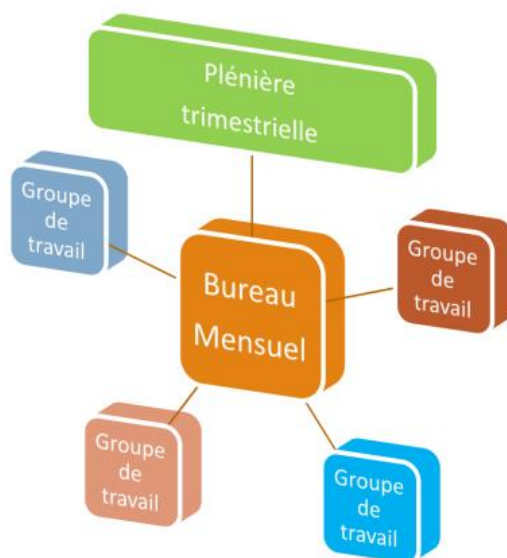


## Un projet de réorganisation (5)

### Notre modèle de fonctionnement

Depuis le début du mandat 2020-2026, nous privilégions le dispositif **Bureau / Groupes de travail / Plénières**.

Dans l'immédiat, nous pensons que c'est la solution qui permet le plus de souplesse et de réactivité, qui est la moins chronophage, et qui donne aux membres la possibilité de s'investir sur des sujets qui correspondent le mieux à leur préoccupations et priorités.



### 5.4.3. Moyens humains

Dans ce contexte de réorganisation et de montée en puissance de notre instance, la question est de nouveau posée les moyens humains dédiés. La tâche est conséquente, dès lors qu'il faut organiser, relancer, préparer les animations et faire les comptes rendus... Pour ne citer que cela !

Et cela ne prend pas en considération les nécessaires anticipations sur des sujets parfois complexes pour lesquels il faut faire des recherches documentaires et solliciter des intervenants... en expliquant ce qu'est un conseil de développement et quel est son objet !

Tout cela pour dire que ce travail ne peut décemment pas reposer sur les épaules d'une seule personne et que le binôme dont nous parlions, à l'origine de dette mandature, est totalement justifié.

Dans l'instant, à bien y regarder, nous ne disposons que d'un 80%, la directrice (attachée principale) étant par ailleurs chargée de missions pour traiter des dossiers tels la mutuelle et la santé, auprès de la Présidente de Bourges plus.

C'est un sujet qu'il faudra nécessairement traiter en 2023.

#### 5.4.4. Protocole d'accord

Compte tenu de la non affectation de l'Assistante du CODEV en 2022, la signature du protocole d'accord qui prévoit également des moyens financiers devant être mis à disposition au CODEV par Bourges Plus devra être revu en 2023 et faire l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire.

Ce type de protocole est la pratique retenue à travers l'ensemble des Conseils de Développement sur le territoire national. Il fait l'objet d'une renégociation chaque année.

Bourges Plus met également à disposition du Conseil de développement des moyens financiers et techniques, tout en lui permettant de faire appel aux services supports de la collectivité.

#### 5.4.5. Communiquer : site internet et réseaux sociaux

Le site internet du CODEV permettra en 2023 d'avoir une fenêtre de communication auprès des citoyens. Les avis y seront déposés. Les comptes Facebook et LinkedIn seront également créés.

La consultation des réseaux sociaux impacte fortement la visibilité du site internet qui sera interactif, dynamique.

#### 5.4.6. Communiquer : échanges entre le CODEV et Bourges Plus

##### 5.4.6.1. Invitation des élues

Les membres du Bureau ont rencontré la Présidente de Bourges Plus au cours de l'année 2022. Il en a été de même avec Mme Catherine PALLOT, élue référente du CODEV. Le Vice-Président s'entretient régulièrement par téléphone avec cette dernière.

Comme il avait été décidé en fin d'année 2021, Mme Catherine PALLOT, Membre du Bureau Communautaire - en charge de l'animation et de la cohésion communautaire, de l'action sociale, de la politique de la ville, de la participation citoyenne et du Conseil de Développement - a été invitée, régulièrement, aux réunions de Bureau du CODEV. L'actualité lui est présentée ainsi que les problématiques rencontrées en cours d'année.

Mme PALLOT a été également invitée, comme Madame la Présidente de Bourges Plus, à la dernière Assemblée Plénière du CODEV qui s'est tenue le 12 décembre 2022. Le présent bilan leur a été présenté, commenté avec les membres du CODEV. Un échange de questions/réponses a eu lieu.

## **6. Bilan 2022 et perspectives 2023**

### 6.1. 2022, année de bilan intermédiaire et de renouveau



## **Bilan 2022 (6) En guise de conclusion :**



L'année 2022 n'aura pas été telle que nous l'imaginions. La démission de J. Llari, un absentéisme plus conséquent que prévu et les interrogations de certains membres quant à l'intérêt de notre instance, nous aurons amené à reconsidérer notre organisation et notre fonctionnement. Nous allons en reparler !



Malgré tout, nous aurons fait en sorte que l'expression citoyenne, sur notre territoire, prenne la place qui lui revient ; et surtout, travaille sur des sujets qui concernent nos concitoyens.



Et 2023 devrait nous permettre, souhaitons-le, de faire mieux encore !

**Au passage, merci à Corinne pour qui ce n'est pas simple tous les jours !**



### 6.2. Perspectives 2023

La massification du CODEV sera lancée, en janvier 2023 pour une mise en place en fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le déploiement du site internet interviendra également dans cette même échéance.

Au cours de l'assemblée plénière du 12 décembre 2023, la Présidente de Bourges Plus a exposé le sujet de la CULTURE sur lequel elle souhaite que le CODEV travaille au cours de l'année 2023. La Présidente transmettra une lettre de saisine en janvier 2023. Elle a évoqué également l'invitation des membres du CODEV à un séminaire de travail avec les élus au cours de l'année 2023. Il est convenu également d'améliorer le circuit interne afin que les avis du CODEV soient pris en compte au sein des services de Bourges Plus et qu'ils figurent dans les délibérations des projets de l'agglomération. Le droit de suite (informations à fournir en retour au CODEV) doit également se construire au sein de Bourges Plus.

La Présidente évoque la présentation du bilan 2022 du CODEV au sein du Conseil Communautaire de Bourges Plus, voire d'une autre instance. Ce point doit être défini plus précisément.

Enfin, la Présidente a également remercié le CODEV pour sa participation au rendez-vous de l'eau qui s'est tenu le 8 novembre dernier ainsi qu'avoir répondu favorablement à l'invitation des 20 ans de l'agglomération.

Elle évoque d'autres participations qui pourraient avoir lieu au cours de l'année 2023.

## 7. **Et s'il fallait faire une conclusion !**

Il nous faut tout d'abord remercier les membres pour leur implication. Il n'est pas simple, qui plus est dans le contexte de pandémie que nous avons vécu, de participer et de s'impliquer. Nous avons bien mesuré là la difficulté et avons fait en sorte, tant bien que mal, de passer collectivement cette étape compliquée. Le bénévolat n'est pas chose facile !

Il nous faut ensuite remercier les élus et les services de Bourges Plus que le CODEV a sollicités. Ils ont toujours répondu présent et nous ont apporté la matière indispensable à nos réflexions.

Il nous faut enfin remercier Jean Llari qui, contraint de nous quitter, a fait un travail remarquable en tant que président de notre instance.

Et bien entendu, nous réaffirmons notre ambition, dès lors que nous disposerons d'une instance renouvelée et renforcée, mais également de moyens dédiés à hauteur de nos ambitions, de donner une nouvelle dimension à la participation et à l'expression citoyenne, sur notre territoire.

\*  
\* \*